

Responsable d'exploitation agricole

RNCP14927 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	210
Code(s) ROME	A1416, A1405, A1407, A1411, A1414
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est destiné à exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans les exploitations agricoles en tant que chef d'exploitation ou salarié. Il peut pour cela diriger une équipe et organiser le travail de ses salariés.

Il doit assurer la maîtrise technique d'un processus de production animale ou végétale (et de son suivi), de transformation ou d'une activité de service.

Il met en oeuvre les différentes réglementations et normes relatives à l'hygiène et à la sécurité, notamment en ce qui concerne les produits phytosanitaires, les soins aux animaux, l'entretien des matériels et des installations.

Il assure enfin la gestion administrative, comptable et financière de l'exploitation agricole.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

UC G1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

UC G2 : Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture

Capacités professionnelles

UC P1 : Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement

UC P2 : Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur

UC P3 : Gérer le travail dans l'exploitation agricole

UC P4 : Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole

UC P5 : Commercialiser les produits de l'exploitation agricole

UC P6A/B : Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole / Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture

UC T1 et UC T2 : conduire un atelier

UCARE 1 et UCARE 2

Blocs de compétences

RNCP14927BC01 — UCG1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles
- Utiliser les technologies de l'information et de la communication

RNCP14927BC02 — UCG2 : Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Mobiliser des connaissances scientifiques relatives au vivant
- Caractériser les liens entre agriculture et société

RNCP14927BC03 — UCP3 : Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Présenter le fonctionnement d'une exploitation agricole dans son environnement
- Formuler un diagnostic de l'exploitation agricole dans une perspective de durabilité

RNCP14927BC04 — UCP4 : Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Repérer les composantes du territoire
- Analyser un projet de développement sur le territoire

RNCP14927BC05 — UCP5 : Gérer le travail dans l'exploitation agricole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Caractériser l'emploi au sein d'une exploitation agricole
- Analyser l'organisation du travail dans une exploitation agricole

RNCP14927BC06 — UCP6 : Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Assurer la gestion administrative, technico-économique et financière de l'exploitation agricole
- Caractériser la situation fiscale et juridique de l'exploitation agricole

RNCP14927BC07 — UCP7 : Commercialiser les produits de l'exploitation agricole

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- Caractériser l'exploitation agricole sur son marché
- Mettre en oeuvre la politique commerciale de l'exploitation agricole

RNCP14927BC08 — UCP8 : Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole OU Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.

En cas de projet professionnel lié à une exploitation agricole. Il vise à :

- Présenter un projet pour une exploitation agricole dans une perspective de durabilité
- Estimer la faisabilité d'un projet

En cas de projet professionnel de salariat. Il vise à :

- Présenter un projet de salariat
- Utiliser des techniques de recherche d'emploi

RNCP14927BC09 — UCP9 : Conduire un atelier 1

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'intitulé de l'atelier doit correspondre aux choix d'ateliers proposés pour cette spécialité de diplôme.

Ce bloc vise à :

- Analyser l'activité de l'atelier 1 dans le système de production
- Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier 1
- Réagir à une situation professionnelle de l'atelier 1 qui nécessite une régulation

RNCP14927BC10 — UCP10 : Conduire un atelier 2

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'intitulé de l'atelier doit correspondre aux choix d'ateliers proposés pour cette spécialité de diplôme.

Ce bloc vise à :

- Analyser l'activité de l'atelier 2 dans le système de production
- Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier 2
- Réagir à une situation professionnelle de l'atelier 2 qui nécessite une régulation

RNCP14927BC11 — UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

RNCP14927BC12 — UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité sur une exploitation agricole, au sein d'une ETA (entreprise de travaux agricoles) ou pour un groupement d'employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Exploitant agricole, conjoint/associé d'exploitation, agriculteur, salarié agricole hautement qualifié

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 702 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	200 757
Jugés difficiles à recruter	39 %
Emplois saisonniers	86 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A0X41 — Eleveurs A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement :

- de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5837

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP29257

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14927/>